

---

**Maître d'ouvrage : LOU MISTRAOU**

**Projet de serres-tunnels au lieu-dit « Les  
Malançons » à Sarrians (84)**

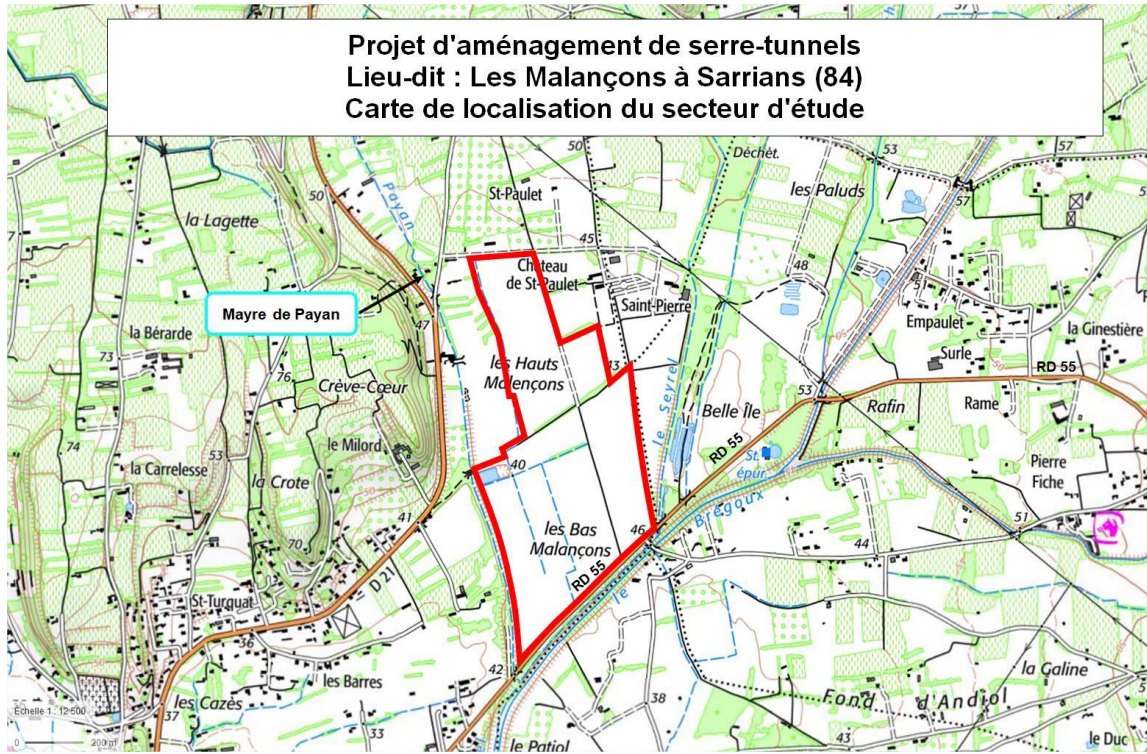
**ETUDE D'IMPACT**

**Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, à destination du public**

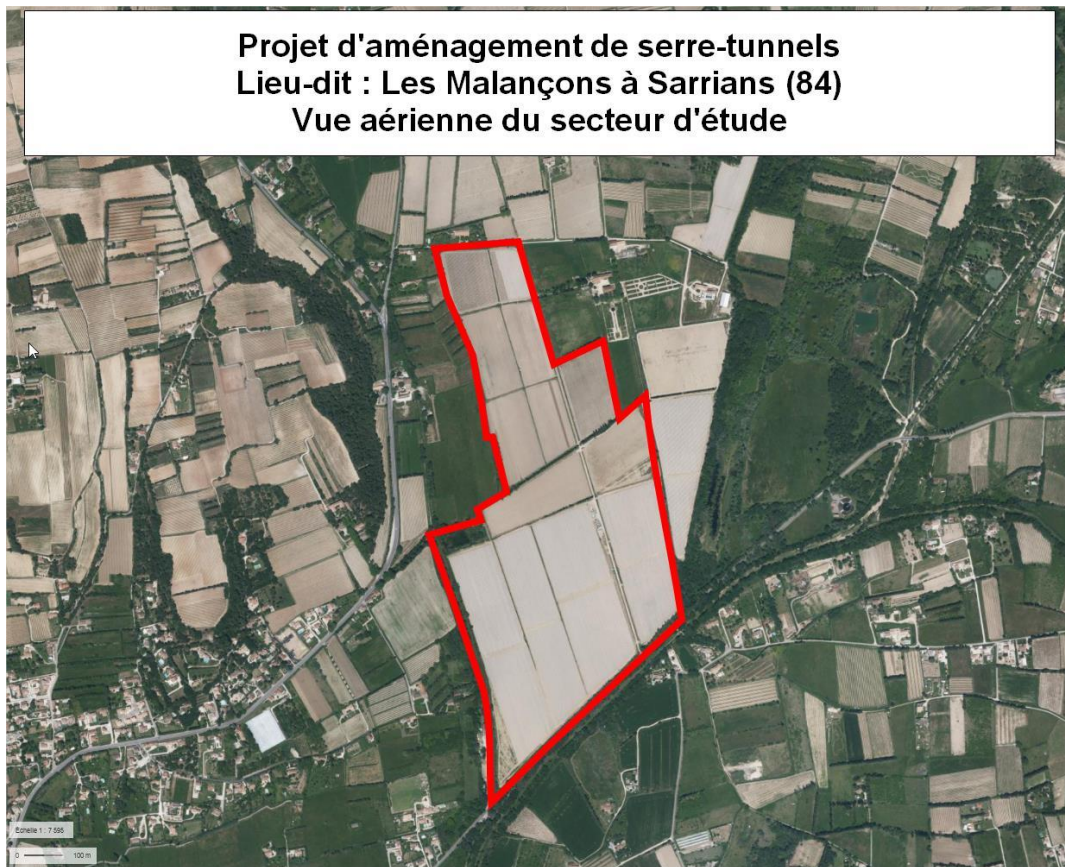
Janvier 2024

# Préambule

La Société Lou Mistraou a un projet de serres-tunnels au lieu-dit Malançons, localisé à l'Est du territoire communal de Sarrians.



Le portage du projet est assuré par la SCEA LOU MISTRAOU, dont le gérant est M. Nouveau Eric.



Le projet porté par le Maître d'ouvrage consiste à créer des serres-tunnels afin de réaliser des cultures de fraises.

Le projet de serres-tunnels, localisé principalement sur la partie Nord des terrains, comprend :

- environ 96155 m<sup>2</sup> de serres-tunnels,
- des chemins de desserte (non imperméabilisés) qui serviront notamment pour permettre l'accès aux serres,
- des zones de manœuvre,
- des équipements annexes : dispositifs d'arrosage (goutte à goutte) + réseaux électriques,
- des plantations diverses, afin de consolider/prolonger les haies existantes.

Les caractéristiques du projet sont résumées dans le tableau suivant :

Caractéristiques du projet	
Désignation	Grandeurs/Notes
Emprise au sol des serres	96 155 m <sup>2</sup>
Hauteur au faîtage des serres	4 m

Afin d'arroser les différents plants, il est prévu la mise en place d'un système de gouttes à gouttes.

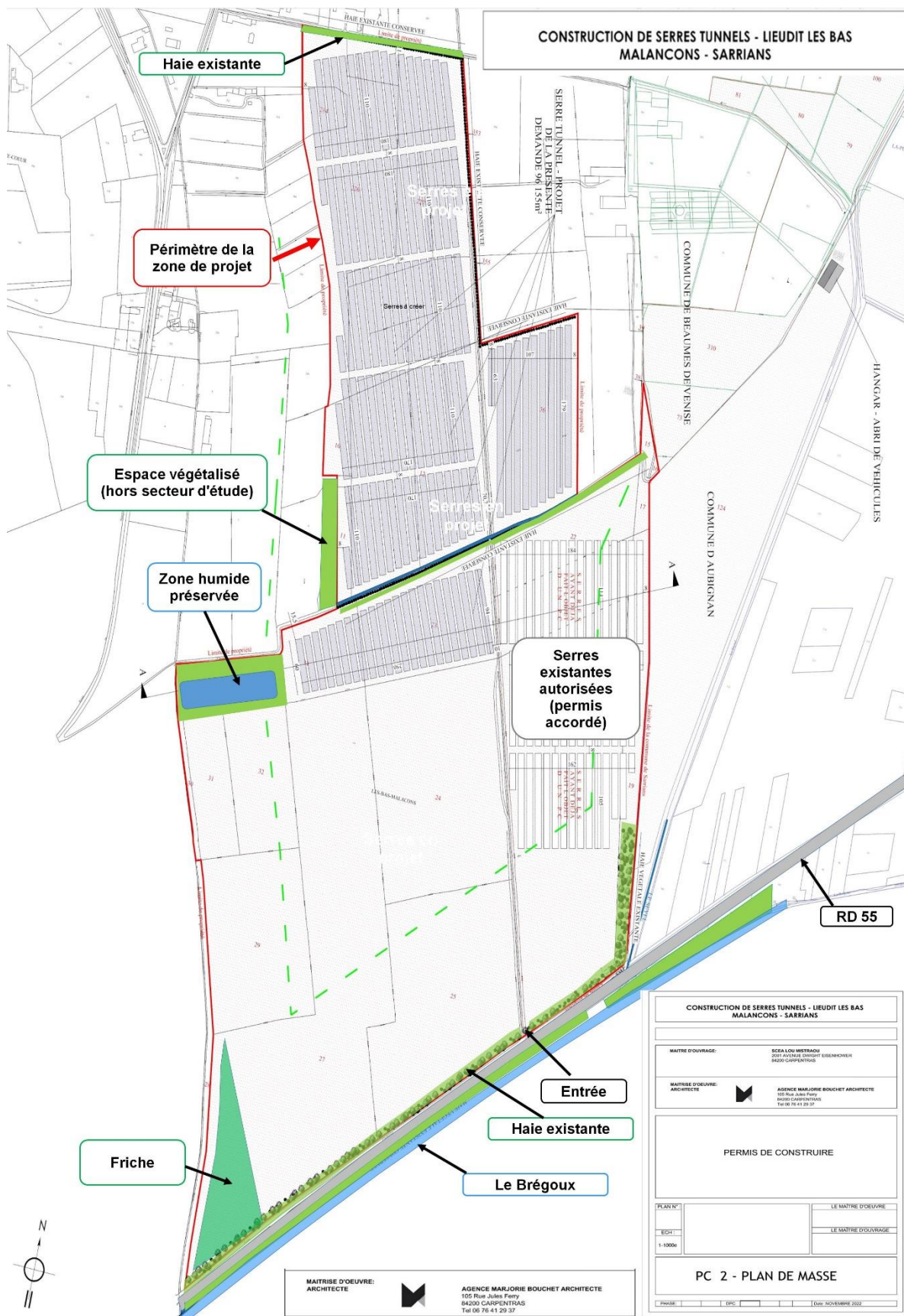
Le coût prévisionnel du projet est d'environ 1,7 Millions EHT.

Les productions annuelles prévisionnelles sont les suivantes : environ 420 tonnes de fraises/an.

Le projet bénéficiera de la certification HVE VOIE A (Haute Valeur Environnementale).

Ce projet répond aux objectifs du PLU et du SCOT.

Ci-après figure le projet :



---

Sur le plan réglementaire, il était nécessaire, pour le Maître d'ouvrage, de réaliser une étude d'impact, afin d'estimer les incidences du projet sur l'environnement et de proposer des mesures adaptées.

Cette étude d'impact a été déposée auprès des Services de l'Etat, notamment la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Par la suite, l'autorité environnementale des Services de l'Etat, représentée par la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale), a formulé un avis sur cette étude d'impact, avec notamment 9 recommandations sur différentes thématiques environnementales.

Pour information, ce projet a déjà fait l'objet du dépôt d'une étude d'impact en décembre 2022, d'un avis de la MRAE en date du 16 février 2023 et d'une mise à disposition du public du 1er mars au 1er avril 2023. En raison des risques d'inondation existants, le projet a été revu à la baisse (réduction de 60 % par-rapport à la superficie du premier projet).

Ce présent document, à destination du public, permet :

- d'explicitier les recommandations formulées par les Services de l'Etat,
- de répondre sur le plan technique à ces différentes recommandations.

➤ Comment lire ce document ?

Il convient d'abord de lire la recommandation formulée par les services de l'Etat, puis de lire les dispositions prises par le Maître d'ouvrage, afin de limiter l'impact du projet sur l'environnement (naturel et humain).

---

<b><u>Notes techniques importantes</u></b>
--

✚ 1/ La présentation du projet au public

Par la suite, le projet de serres-tunnels fera l'objet d'une mise à disposition du public, c'est-à-dire que les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet dédié, l'ensemble des documents (étude d'impact + avis de la MRAE + ce présent mémoire en réponse), et formuler un avis s'ils le souhaitent.

✚ 2/ Les points positifs formulés dans l'avis de la MRAE

Le Maître d'Ouvrage est très heureux de constater que la MRAE a bien noté plusieurs points positifs, notamment l'évolution du projet, la prise en compte de l'étude hydraulique, la diminution des impacts sur l'environnement.

**Recommandation n°1 :** La MRAe recommande de justifier l'effort de prospection retenu pour chaque compartiment biologique, et de mieux argumenter l'évaluation des enjeux de conservation, en y intégrant des cartes de spatialisation des enjeux basées sur une identification des habitats favorables aux espèces.

✚ Explication de texte : les Services de l'Etat sollicitent la justification du nombre de prospections faunistiques et floristiques réalisées sur le terrain.

✚ La réponse du Maître d'ouvrage :

Afin de bien connaître la faune et la flore locales du secteur d'étude, il a été fait appel à un bureau d'études spécialisé, qui a réalisé au total 24 prospections sur le terrain (dont 13 passages faune/flore et 11 nuits d'écoutes ultrasonores), sur plusieurs saisons, entre Janvier 2022 et Septembre 2022.

Un état des lieux fiable a été réalisé par Barth Environnement, qui est naturaliste indépendante depuis près de 15 ans en région PACA.

Rappel : la zone d'étude est formée de parcelles agricoles **exploitées**, séparées entre elles par quelques haies de Cyprès et s'étend sur 48 ha environ. Mais seules les bordures de parcelles, les linéaires boisés (notamment celle de Peupliers) et la zone humide constituent des habitats fonctionnels. Ces éléments du paysage ont été prospectés de façon proportionnelle et représentent de faibles surfaces cumulées (< à 10 ha). En aucun cas, des espèces de faune ou de flore n'ont été répertoriées sur les surfaces cultivées.

En effet, la zone d'étude s'étend sur 48 ha environ dont :

- des cultures et maraîchage qui représentent 18,59 ha,
- des cultures avec marge de végétation spontanée qui représentent 13,85 ha,
- des serres et des constructions agricoles représentant 10,21 ha.

Ce qui réduit la zone d'étude précisément à 5,35 ha de surface totale à inventorier. Les caractéristiques du projet et l'absence de défrichement, ont également été prises en considération.

Le calendrier et la pression d'inventaire ont donc été adaptés en prenant en compte de plusieurs facteurs tels que : la situation géographique, l'exposition (ensoleillement) de la zone d'étude, les habitats et les espèces potentielles. Le calendrier a été complété par une phase de recherche bibliographique et une analyse globale des données existantes, afin d'orienter les prospections.

Pour la flore par exemple, 7 passages ont été effectués, entre fin février/mars et septembre 2022. Le nombre de passages va bien au-delà des 4 passages *minimum* préconisés par l'autorité environnementale, en contexte agricole de complexité très moyenne. Ces efforts sont justifiés par la présence potentielle d'espèces végétales à enjeux pressentis (Gagées *sp.*, Orchidées patrimoniales) Les prospections de ces espèces ont nécessité, des passages précoces adaptés à la réalité du terrain. Elles ont été activement recherchées en bordure de chaque parcelle cultivée, fossés (très nombreux) – travail long et fastidieux – et en lisières forestières ou de haies. Il nous a paru important de le vérifier. De même, un passage tardif a été réalisé afin de noter les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE), souvent abondantes dans les secteurs agricoles.

Concernant l'inventaire des Reptiles, les milieux agricoles présents leur sont peu favorables, tout simplement en raison de nombreux dérangements générés en période d'exploitation (poussières, vibrations répétées lors du travail des cultures). Les 3 passages se sont déroulés en période la plus favorable (soit entre mars, avril et juin) et il ne nous est pas paru nécessaire d'en rajouter. De plus, les observations de Reptiles opportunistes, ont été notées lors de passages sur d'autres groupes.

En revanche, la zone étudiée, paraissait plus attractive pour l'Avifaune (le projet est situé non loin de l'ENS de Belle Ile) en raison d'habitats naturels similaires originels (Peupleraies matures, prairies humides et pièces d'eau) pouvant accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs (Hérons cendrés, Milan noir et Bondrée apivore) et important pour l'entomofaune. Le site de Belle Ile constitue probablement un réservoir important pour le maintien de ces petites populations locales. Ceci explique le nombre de passages plus conséquents sur ce compartiment. Ainsi, les 4 passages aviaires, ont permis d'étudier plus précisément la présence d'oiseaux hivernants et migrateurs sur le site.

---

Idem pour l'entomofaune, les 6 passages réalisés sont justifiés par la présence d'une zone humide SRCE avec pièce d'eau, habitat phare de la zone d'étude et de pression d'inventaire plus forte dans ce secteur.

Au total, 13 passages faune/flore ont été produits hors chiroptères. Les conditions d'inventaires ont été optimales (journées ensoleillées, peu de vent), sauf pour les Amphibiens, pour lesquelles les précipitations ont fait défaut.

Enfin, 2 sessions d'écoutes nocturnes de 11 nuits, réalisées durant la période favorable d'avril à septembre 2022, a permis de mettre en évidence l'activité des Chauves-souris.

Concernant l'évaluation des enjeux, il nous est apparu important de classer "en Enjeux Local de Conservation Fort", une espèce quasi menacée en PACA et Vulnérable en Europe comme la **Decticelle des ruisseaux**, et de classer "en ELC Faible" la **Diane** ou "en ELC Modéré" l'**Agrion de mercure** (menacé aux niveaux européen et mondial mais évalué LC - Préoccupation mineure en Paca). Les critères d'évaluation des enjeux de conservation, sont très relatifs et il n'existe pas aujourd'hui, dans la littérature, de modèle suffisamment clair ou fiable pour pouvoir s'y appuyer.

Quant à la spatialisation des enjeux, il nous semble que nous avons apporté, dans la seconde version de l'étude d'impact, des modifications notables sur la cartographie de localisation des espèces (par des zooms, des grossissements des éléments cartographiques,...), mais aussi sur la localisation des habitats d'espèces à enjeux (insectes) et des axes potentiels de déplacements des Chauves-souris au sein des continuités écologiques.